

# RAPPORT DU COMITÉ D'APPEL AU SÉNAT ACADÉMIQUE

du 1 juillet 2011 au 30 juin 2012

000 000 000 000 000 000 000 000 000

## **Attributions**

Le Comité d'appel :

- examine et tranche tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant aux études.
- examine et tranche tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.

## **Membres qui ont siégé au Comité pendant l'année**

<u>NOM</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
*Adégbidi, Hector Guy, suppléant	Professeur, membre du Sénat	2011 08 – 2013 08
*Babineau, Dominique	Étudiante, membre du Sénat	2011 05 – 2012 04
*Bernier, Paul	Professeur, membre du Sénat	2011 08 – 2013 08
* Bourque, Paul-Émile, suppléant	Doyen, membre du Sénat	2009 11 – 2011 11
Cormier, Valmond, secrétaire	Responsable du service des dossiers	D'office
*Guérard, Katerine,	Professeure, membre du Sénat	2011 08 – 2013 08
*Guitard, Justin, suppléant	Étudiant, membre du Sénat	2011 05 – 2012 04
Landry Martin, Colette, <u>présidente</u>	Personne choisie à l'extérieure de l'Université	2009 11 – 2011 11
*LeBlanc, Gaston	Doyen, membre du Sénat	2010 08 – 2012 08
Ouellette, Jean-Guy, <u>président</u>	Personne choisie à l'extérieure de l'Université	2011 11 – 2013 11
Robichaud, Edgar	Vice-recteur adjoint à l'enseignement	D'office

\* avec droit de vote

## **Session de formation**

Le 3 novembre 2011, M<sup>e</sup> Denise LeBlanc, c.r., a présenté une session de formation portant sur le fonctionnement d'un tribunal administratif aux membres du Comité.

## **Résumé des rencontres**

Deux griefs ont été soumis au Comité pendant la dernière année.

### **le 1<sup>er</sup> juin 2011**

Une étudiante au Baccalauréat en droit conteste la note obtenue dans deux de ses cours.

#### **Premier cours :**

Attendu que la Faculté de droit a respecté les règlements universitaires, ses règlements particuliers ainsi que ses pratiques, la note du cours est maintenue.

#### **Deuxième cours :**

La note finale du cours n'est pas une note d'échec. Selon le règlement général 8.8 a) 4. et le règlement particulier 8.8 de la Faculté de droit, le grief n'est pas recevable.

### **le 10 février 2012**

Un étudiant conteste son exclusion du Baccalauréat en ingénierie suite à l'échec, pour la troisième fois, d'un cours obligatoire. La direction de la Faculté a décidé qu'elle n'autoriserait pas une autre reprise du cours.

Après considérations des arguments présentés par les deux parties et l'examen des règlements universitaires, les membres du Comité d'appel jugent qu'ils ne peuvent acquiescer à la demande de l'étudiant.

Valmond Cormier, secrétaire  
30 juin 2012